



GRAND CONSEIL

Postulat - 21_POS_29 - Claire Attinger Doepper et consorts - lutte contre la pollution des sols du canton

Texte déposé :

La réponse du CE à mon interpellation sur la teneur en plomb des sols, son ampleur et les mesures d'assainissement des surfaces infectées a été rendue en février 2021. Le CE indiquait notamment que *l'évaluation de la pollution des sols du canton est réalisée en fonction du risque*

(alimentaire, pour les animaux ou les humains), et il est assez rare qu'ils doivent étudier ce risque en particulier pour les enfants.

La méthodologie sera testée sur une région pilote vaudoise en 2021, puis un bilan sera effectué en vue d'un éventuel élargissement aux autres régions du canton. Sur la base de ces résultats, il sera possible d'estimer l'ampleur et le type de surfaces potentiellement concernées et ainsi définir les actions et moyens nécessaires à l'échelle cantonale.

Il semble que cette déclaration est d'actualité . En effet, la situation lausannoise est inquiétante : 9 sites ont été identifiés avec des teneurs en dioxines et furanes, tous situés aux abords de places de jeux ou de sport et par définition fréquentés par des familles et donc des enfants.

Au vu des concentrations enregistrées, la législation sur les sols (ordonnance fédérale sur les atteintes portées aux sols, OSol) impose des investigations complémentaires.

Compte tenu de l'ampleur des infrastructures (Ecoles, logements, divers chantiers etc..) construites ces dernières années sur l'ensemble du territoire vaudois , les mesures de protection des sols et leurs assainissements nécessitent aujourd'hui la mise en place d'un plan de mesures systématiques pour éviter le risque de contamination de la population.

Les actions doivent permettre d'identifier les terrains infectés , de les décontaminer pour les réaffecter et améliorer ainsi le cadre de vie de la population et lui assurer un environnement sain et sécurisé.

Dès lors , j'ai l'honneur de demander au CE de mettre en place

- o une méthodologie comme annoncé en début d'année,
- o de développer et de communiquer un plan d'assainissement des sols avec des mesures et moyens pour y faire face.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Cherubini (SOC)
2. Alexandre Rydlo (SOC)
3. Alice Genoud (VER)
4. Anne-Sophie Betschart (SOC)
5. Arnaud Bouverat (SOC)
6. Carine Carvalho (SOC)
7. Cédric Echenard (SOC)
8. Cendrine Cachemaille (SOC)
9. Cloé Pointet (V'L)
10. Delphine Probst (SOC)
11. Eliane Desarzens (SOC)
12. Isabelle Freymond (SOC)
13. Jean Tschopp (SOC)
14. Jean-Claude Glardon (SOC)
15. Jean-Louis Radice (LIBRE)
16. Julien Eggenberger (SOC)
17. Marc Vuilleumier (EP)
18. Muriel Cuendet Schmidt (SOC)
19. Muriel Thalmann (SOC)
20. Sébastien Cala (SOC)
21. Stéphane Montangero (SOC)
22. Sylvie Pittet Blanchette (SOC)
23. Sylvie Podio (VER)
24. Valérie Induni (SOC)
25. Vincent Jaques (SOC)
26. Yves Paccaud (SOC)